

**Dispositif d'aide à la « Randonnée pédestre »
en direction des EPCI
disposant d'itinéraires « PR » labellisés « PR Respirando® »**

Bénéficiaires de la subvention départementale :

Les Groupements de communes : les communautés de communes

Modalités d'Intervention :

Type d'opération éligibles :

1 / Création et mise à niveau d'itinéraires

■ **Si travaux effectués par des entreprises privées ou d'insertion**

- Petit terrassement ;
- Elagage, fauchage, débroussaillage, abattage d'arbres,
- Balisage

■ **Si travaux effectués par des bénévoles ou en régie communale / intercommunale**

- Fournitures nécessaires au (re) balisage
- Petit outillage mécanique et/ou thermique
- Main d'œuvre

2/ Aménagements spécifiques

- Micro signalisation (panneau d'information & directionnel avec bannière Respirando®) : 1^{ère} pose & renouvellement
- Equipements spécifiques « randonnée » (passerelles, chicanes, barrières ; mise en sécurité) et qualitatifs (Points d'eau, pupitre d'interprétation)

3 / Promotion d'itinéraires

- Topo guide : frais de conception et de 1^{ère} édition uniquement (échelle intercommunale minimum avec bannière Respirando®)
- Fiches PR Respirando

Taux d'intervention, plafonds, périodicité, principes :

Types de dépenses	Taux	Bases de calcul	Principes
■ «Création et mise à niveau des itinéraires »	50%	<p>■ Travaux effectués par des entreprises privées ou d'insertion : prise en compte des factures HT dans la limite d'un plafond de 60€ / Km</p> <p>■ Travaux effectués par des bénévoles ou en régie : Forfait de 20 € / km</p>	Respect du programme pluriannuel « de création, d'entretien, d'amélioration » des PR élaboré par le groupement de communes
■ « Aménagements spécifiques »	50%	Plafond de dépenses subventionnables : 15 000 € / PR Respirando®	Charte Nationale FFRP à respecter + bannière Respirando® / Micro signalisation
■ « Dépenses liées à la promotion »	50%	Plafond de dépenses subventionnables : 30 000 € / Topo guide PR Respirando® et fiches PR Respirando®	Topo guide PR Respirando® à l'échelle intercommunale minimum & Charte Nationale FFRP + bannière Respirando® / Promotion Fiches itinéraires PR Respirando® éligible sous réserve d'acquittement des droits auprès de la FFRP ou d'IGN + bannière Respirando®

■ **NB :** Les groupements de communes sont invités à arrêter un **programme pluriannuel** concernant la « création, l'entretien, l'amélioration, la promotion » des « PR Respirando® » de leur territoire afin d'optimiser les aides que le Département est susceptible de leur allouer sur une période de 3 ans.